

# Communication Financière

## Resultats 2019

- **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019**
- **COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019**

## Comptes consolidés au 31 Décembre 2019

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al Maghrib.

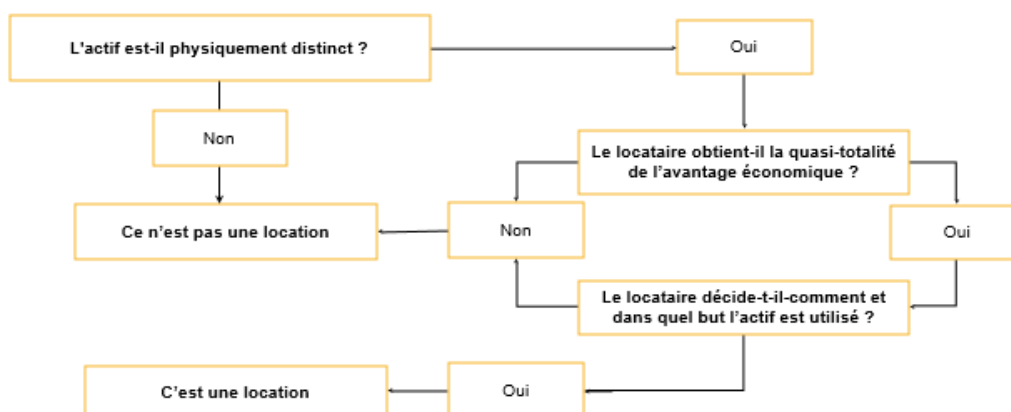
## NORME IFRS 16 : CONTRAT DE LOCATION

### Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, sera comptabilisé l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



### Options normatives retenues :

- Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

- **Seuils d'exemption**

Le groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location ( $\leq 12$  mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué ( $\leq 5\,000$  USD).

- **Durée :**

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

- **Loyers**

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

**INTERPRÉTATION IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS DES IMPOTS SUR LE RESULTAT**

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels.

L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

## **Normes comptables appliquées**

### **1. Périmètre de consolidation**

Les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

#### **Options retenues**

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminées en consolidation.

### **2. Bases d'évaluation et recours à des estimations**

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif.
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles.
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

### 3. Juste valeur

Obligatoire à compter du 1er janvier 2013, La norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe ABB utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

- **Niveau 1** : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.
- **Niveau 2** : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
  - les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
  - les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.
- **Niveau 3** : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

#### 4. Actifs au cout amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

#### 5. Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, Les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été classés par l'entité dans cette catégorie ;

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

#### 6. Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

#### 7. Forward looking

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le groupe ABB.

## 8. Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles :

**Modèle du coût :** Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

**Modèle de la réévaluation :** Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs. Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

### Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti. Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.



Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires.

Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

## 9. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité.
- Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

### Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.



Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeurs identifiés sont éliminés.

### 10. Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soit des terrains ou des constructions en cours.

#### Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

### 11. Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- de nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

#### Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI\*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

\*(OCI : Other comprehensive income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux premières catégories (coût amorti ou JV-OCI);
- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

## Evaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ; s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés.

Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

### Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme.

Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes.

Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat (JVR)  OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente - AFS)
Actifs disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI)
Instruments de dettes	Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

### Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

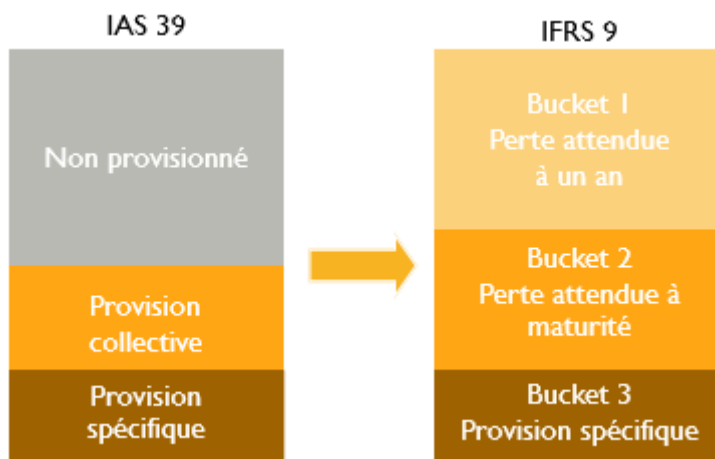
$$\text{ECL} = \text{PD} \times \text{LGD} \times \text{EAD}$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

## Options retenues

### Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- les crédits avec 1, 2 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- les crédits sont classés à partir du 4ème impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de 45% est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

### Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

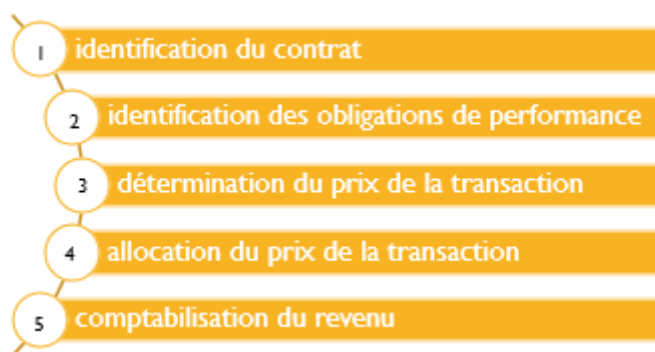
Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

## **12. Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15**

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



### **Options retenues**

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

### 13. Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les indemnités de fin de contrat de travail : Ils sont versés lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite. La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.

Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

#### Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

### 14. Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation.
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

### **Options retenues**

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

## **15. Impôts sur les bénéfices**

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilancielle. L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement ; sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber. L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.
- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

L'exercice 2019 a été marqué par la vérification des comptes dans le cadre du contrôle fiscal d'Al Barid Bank et Barid Cash, l'impact comptable est intégré au niveau des comptes au 31/12/2019.

## **16. EVENEMENTS POSTERIEURS**

L'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 n'entraîne pas d'ajustements des comptes au 31 décembre 2019 et ne remet pas en cause la continuité d'activité de la banque. Des travaux sont en cours pour estimer l'impact sur les prévisions budgétaires.



**Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES**

En milliers de DH

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Valeurs en caisse</b>	<b>1 621 148</b>	<b>1 699 923</b>
Banques centrales	1 031 805	1 031 987
Trésor public		
Service des chèques postaux		
<b>Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux</b>	<b>1 031 805</b>	<b>1 031 987</b>
<b>Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux</b>	<b>2 652 953</b>	<b>2 731 910</b>

## Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En milliers de DH

	31/12/2019			31/12/2018		
	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>						
Actions et autres titres à revenu variable	2 728 432	502	<b>2 728 934</b>	2 683 444	264 144	<b>2 947 588</b>

## REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

	31/12/2019			31/12/2018		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 728 432			2 683 444		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		502			264 144	
<b>Total</b>	<b>2 728 934</b>			<b>2 947 588</b>		

### Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2019			31/12/2018		
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 858 544	401 284		5 225 475	65 536	
Obligations	2 655 348	122 391	(6 464)	3 150 476	53 409	(78 566)
Titres de créances négociables	857 228	4 154	(3 252)	846 496	(10 469)	(3 937)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	58			58		
<b>Total</b>	<b>10 371 178</b>	<b>527 828</b>	<b>(9 716)</b>	<b>9 222 505</b>	<b>108 476</b>	<b>(82 503)</b>

### REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

En milliers de DH

	31/12/2019			31/12/2018		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>						
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		10 371 120	58		9 222 447	58
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						

## VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations	6 464		69 430 (*)
Titres de créances négociables	3 252		
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
<b>Dépréciations au 31 décembre 2019</b>	<b>9 716</b>		<b>69 430</b>
<b>Dépréciations au 31 décembre 2018</b>	<b>13 073</b>		<b>69 430</b>

(\*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

## EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 673 659		69 430
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
<b>Exposition au 31 décembre 2019</b>	<b>9 673 659</b>		<b>69 430</b>
<b>Exposition au 31 décembre 2018</b>	<b>9 007 898</b>		<b>69 430</b>

**Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI**

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>2 377 830</b>	<b>2 390 154</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	2 377 830	2 390 154
Autres titres de créance négociables		
<b>Obligations</b>	<b>566 358</b>	<b>566 284</b>
Obligations d'Etat	566 358	566 284
Autres obligations		
<b>Total</b>	<b>2 944 188</b>	<b>2 956 438</b>

### VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables			
Obligations d'Etat	51		
Autres obligations			
<b>Dépréciations au 31 décembre 2019</b>	<b>51</b>		
<b>Dépréciations au 31 décembre 2018</b>	<b>51</b>		

### EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti	2 847 237		
<b>Exposition au 31 décembre 2019</b>	<b>2 847 237</b>		
<b>Exposition au 31 décembre 2018</b>	<b>2 859 489</b>		

## Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à vue	70 074	503 433
Prêts	32 049 145	30 043 553
Opérations de pension	1 139 656	
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>33 258 875</b>	<b>30 546 986</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation</b>	<b>33 258 875</b>	<b>30 546 986</b>

## DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à vue	209 033	197 189
Emprunts		380 025
Opérations de pension	2 096 109	595 546
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 305 142</b>	<b>1 172 759</b>



## Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	36 110	36 371
Prêts consentis à la clientèle	5 553 877	4 582 430
Opérations de pension	1 879 288	660 548
Opérations de location-financement		
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)</b>	<b>7 469 276</b>	<b>5 279 350</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(265 536)	(241 672)
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>7 203 739</b>	<b>5 037 678</b>

## DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	22 482 784	19 713 347
Comptes à terme	93 427	100 134
Comptes d'épargne	32 337 496	30 213 499
Bons de caisse	16 335	15 711
Opérations de pension		837 236
Autres comptes créditeurs	39 061	34 691
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>54 969 103</b>	<b>50 914 618</b>

### VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	21 764	138 439	104 819
Hors Bilan	515		
<b>Dépréciations au 31 décembre 2019</b>	<b>22 278</b>	<b>138 439</b>	<b>104 819</b>
<b>Dépréciations au 31 décembre 2018</b>	<b>19 799</b>	<b>131 912</b>	<b>89 961</b>

### EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	4 605 020	587 328	211 671
Hors Bilan	191 056		
<b>Expositions au 31 décembre 2019</b>	<b>4 796 076</b>	<b>587 328</b>	<b>211 671</b>
<b>Expositions au 31 décembre 2018</b>	<b>3 841 845</b>	<b>557 940</b>	<b>194 892</b>

### Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants	376 515	347 738
Impôts différés	164 852	159 525
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>541 367</b>	<b>507 262</b>
Impôts courants	173 765	81 322
Impôts différés	295 046	143 482
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>468 811</b>	<b>224 805</b>

### Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	538	538
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	5	
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	127 532	127 679
Autres débiteurs et actifs divers	1 484 664	1 347 216
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>1 612 740</b>	<b>1 475 433</b>
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		
Charges à payer et produits constatés d'avance	316 795	241 452
Autres créditeurs et passifs divers	1 204 479	780 698
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>1 521 274</b>	<b>1 022 151</b>

## Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	2 663	(1 983)	680	2 664	(1 718)	946
Equipement, mobilier, installations	413 134	(283 216)	129 918	398 479	(265 342)	133 137
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	545 103	(115 645)	429 458	263 011	(60 773)	202 238
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>960 900</b>	<b>(400 843)</b>	<b>560 056</b>	<b>664 154</b>	<b>(327 833)</b>	<b>336 321</b>
Logiciels informatiques acquis	110 188	(51 684)	58 504	73 718	(35 786)	37 932
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	541 127		541 127	541 123		541 123
<i>dont fonds de commerce acquis</i>	536 000		536 000	536 000		536 000
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>651 314</b>	<b>(51 684)</b>	<b>599 631</b>	<b>614 840</b>	<b>(35 786)</b>	<b>579 054</b>

**Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

En milliers de DH

	<b>31/12/2018</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2019</b>
Provisions pour litige	5 108	10 048	6 294	8 862
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	370 075	53 392	135 987	287 479
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>375 183</b>	<b>63 440</b>	<b>142 281</b>	<b>296 342</b>

**Note 11 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES**

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
<b>Emprunts subordonnés</b>	<b>602 633</b>	<b>602 532</b>
à durée déterminée	602 633	602 532
à durée indéterminée		
<b>Titres subordonnés</b>		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
<b>Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>		
<b>Total</b>	<b>602 633</b>	<b>602 532</b>



## Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>191 056</b>	<b>140 317</b>
Etablissements de crédit		
Clientèle	134 423	104 836
Autres engagements en faveur de la clientèle	56 633	35 480
<b>Engagements de financement reçus</b>		
Etablissements de crédit		
Clientèle		

## ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>2 743 905</b>	<b>1 367 928</b>
Etablissements de crédit	2 743 905	1 367 928
Clientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>4 200 974</b>	<b>3 453 658</b>
Etablissements de crédit	44 392	39 223
Clientèle	4 156 582	3 414 435

### Note 13 - PARTIES LIEES

En milliers de DH

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
<b>Actif</b>		
<b>Prêts, avances et titres</b>		<b>42 422</b>
Comptes ordinaires		42 422
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
<b>Actifs divers</b>		<b>34 144</b>
	<b>Total</b>	<b>76 566</b>
<b>Passif</b>		
<b>Dépôts</b>		
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
<b>Passifs divers</b>		<b>32 537</b>
	<b>Total</b>	<b>32 537</b>
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

### ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		79 598
Prestations de services fournies		6 115
Prestations de services reçues		40
Loyers reçus	5 495	
Autres		

## Note 1 - MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>303 274</b>	<b>(520 195)</b>	<b>(216 921)</b>	<b>255 435</b>	<b>(501 482)</b>	<b>(246 047)</b>
Comptes et prêts / emprunts	301 897	(432 075)	(130 178)	255 128	(394 000)	(138 872)
Opérations de pensions	1 377	(88 120)	(86 743)	307	(107 482)	(107 175)
Opérations de location-financement						
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>756 824</b>	<b>(39 421)</b>	<b>717 403</b>	<b>702 690</b>	<b>(25 742)</b>	<b>676 947</b>
Comptes et prêts / emprunts	756 824	(6 439)	750 385	702 539	(14 823)	687 717
Opérations de pensions		(32 982)	(32 982)	150	(10 920)	(10 769)
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>						
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>						
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>						
<b>Portefeuille de transaction</b>						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
<b>Actifs à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>328 005</b>	<b>(8 708)</b>	<b>319 296</b>	<b>328 310</b>	<b>(1 716)</b>	<b>326 594</b>
<b>Actifs au coût amorti</b>	<b>117 093</b>		<b>117 093</b>	<b>111 381</b>		<b>111 381</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés</b>	<b>1 505 195</b>	<b>(568 324)</b>	<b>936 871</b>	<b>1 397 816</b>	<b>(528 940)</b>	<b>868 875</b>

## Note 2 - COMMISSIONS NETTES

	En milliers de DH					
	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>258 255</b>	<b>(26 103)</b>	<b>232 152</b>	<b>236 924</b>	<b>(25 752)</b>	<b>211 173</b>
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	256 663		235 401	235 401		235 401
Sur titres	1 591	(8 025)	(6 508)	1 523	(8 031)	(6 508)
De change		(18 077)	(17 721)		(17 721)	(17 721)
Sur autres instruments financiers						
<b>Prestations de services bancaires et financiers</b>	<b>459 562</b>	<b>(18 527)</b>	<b>441 034</b>	<b>451 117</b>	<b>(25 339)</b>	<b>425 778</b>
Produits nets sur moyens de paiement	260 887		274 480	274 480		274 480
Assurance						
Autres	198 675	(18 527)	151 298	176 637	(25 339)	151 298
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>717 817</b>	<b>(44 630)</b>	<b>673 187</b>	<b>688 041</b>	<b>(51 091)</b>	<b>636 951</b>

**Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT**

En milliers de DH

	31/12/2019			31/12/2018		
	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	351 021	7 312	358 333	151 814	9 681	161 495
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
<b>Total</b>	<b>351 021</b>	<b>7 312</b>	<b>358 333</b>	<b>151 814</b>	<b>9 681</b>	<b>161 495</b>

**Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES**

En milliers de DH

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>25 352</b>	<b>24 601</b>
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	46 185	29 197

**Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES**

En milliers de DH

	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	36 165	56 613	(20 448)	41 025	65 001	(23 976)
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>36 165</b>	<b>56 613</b>	<b>(20 448)</b>	<b>41 025</b>	<b>65 001</b>	<b>(23 976)</b>

**Note 6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

En milliers de DH

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Charges de personnel	795 571	661 607
Impôts et taxes	63 748	58 104
Charges externes	425 384	574 992
Autres charges générales d'exploitation	149 044	33 222
<b>Total</b>	<b>1 433 747</b>	<b>1 327 925</b>



**Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PERIODE**

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotations nettes des reprises</b>	<b>42 058</b>	<b>11 882</b>
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	(23 865)	17 946
Dépréciation du risque de crédit des titres	3 865	1 397
Risques et charges	62 058	(7 461)
<b>Dotations nettes des reprises</b>		<b>44</b>
Engagements de financement		44
Engagements de garantie		
<b>Autres</b>	<b>(21 735)</b>	<b>35 018</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		34 969
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(21 735)	49
Récupérations sur prêts et créances amorties		
<b>Coût du risque</b>	<b>20 324</b>	<b>(46 944)</b>

**Note 8 - GAINS ET PERTES SUR LES AUTRES ACTIFS**

En milliers de DH

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>		
Plus-values de cession	771	4,6
Moins-values de cession	67	861
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>704</b>	<b>(857)</b>

## Note 9 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

### CHARGE NETTE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	En milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôts courants	157 840	81 322
Charge nette d'impôt différés de l'exercice	(3 457)	5 027
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>154 382</b>	<b>86 349</b>

### TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôt	342 254	235 351
Charges d'impôt sur les bénéfices	154 382	86 349
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>45%</b>	<b>37%</b>

Note - IFRS 16

En milliers de DH

Variation du droit d'utilisation	01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2019
<b>Immobilier</b>					
Valeur brut	293 377	40 519	(116 111)	8 495	226 280
Amortissements et dépréciations		(149 435)	112 201		(37 234)
<b>Total Immobilier</b>	<b>293 377</b>	<b>(108 916)</b>	<b>(3 911)</b>	<b>8 495</b>	<b>189 046</b>
<b>Mobilier</b>					
Valeur brut	10 723	542	(266)	604	11 603
Amortissements et dépréciations		(3 282)	66		(3 216)
<b>Total Mobilier</b>	<b>10 723</b>	<b>(2 740)</b>	<b>(200)</b>	<b>604</b>	<b>8 386</b>
<b>Total droit d'utilisation</b>	<b>304 100</b>	<b>(111 656)</b>	<b>(4 111)</b>	<b>9 099</b>	<b>197 432</b>

En milliers de DH

Variation de l'obligation locative	01/01/2019	Augmentations	Remboursements	Autres	31/12/2019
<b>Dettes locatives</b>	<b>304 100</b>	<b>37 669</b>	<b>(153 604)</b>	<b>9 099</b>	<b>197 263</b>

**Note - IFRS 16**

En milliers de DH

<b>Détail des charges des contrats de location</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>01/01/2019</b>
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	(7 171)	
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(152 717)	

En milliers de DH

<b>Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Immobilisations corporelles	560 056	336 321
<i>dont droits d'utilisation</i>	197 432	

En milliers de DH

<b>Passifs au titre de la dette locative</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Comptes de régularisation et autres passifs	1 521 274	1 022 151
<i>dont dettes de location</i>	197 263	

## GROUPE AL BARID BANK

### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES

PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission prévue par le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'Al Barid Bank et sa filiale (Groupe ABB) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection des notes explicatives au terme de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 2 420 892 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 187 872.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Al Barid Bank arrêtés au 31 décembre 2019, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 mars 2020

#### Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – La Marina  
Casablanca  
Tel: 0522 23 40 25 / 05 22 22 47 34  
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

**Sakina BENSOUA KORACHI**  
Associée

Coopers Audit Maroc S.A

COOPERS AUDIT MAROC  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tel: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 3

**Abdelaziz ALMECHATT**  
Associé

## Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

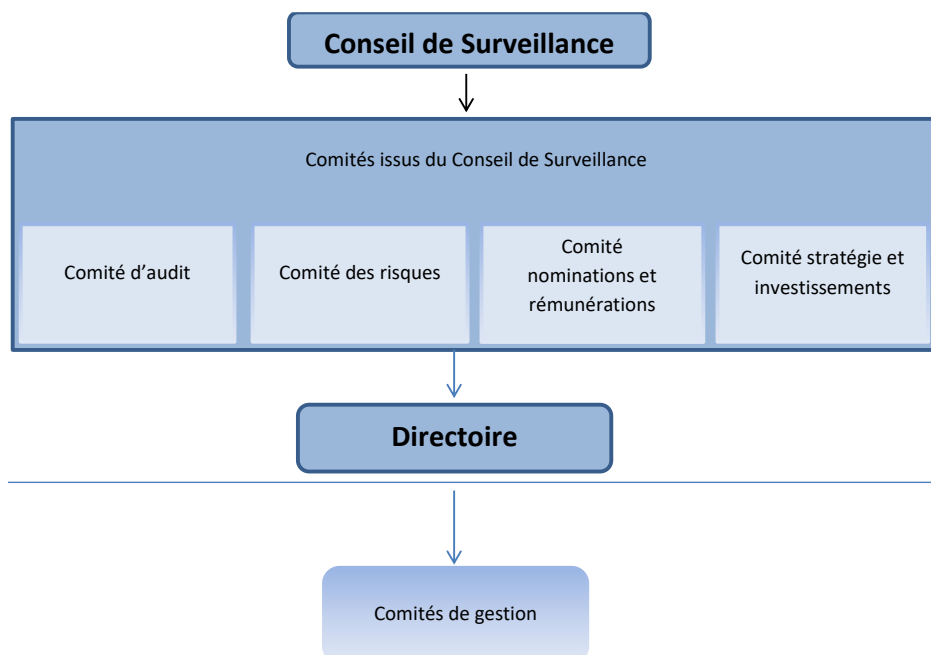
### 1- Mode de gouvernance

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités consultatifs spécialisés. Ils contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



### CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance de Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte 9 membres dont un mandat pour le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique, 4 mandats pour le groupe Barid Al-Maghrib, un mandat pour la caisse de dépôt et de gestion, 2 mandats représentants

l'Etat, notamment le Ministère de l'Économie et des Finances et un mandat pour un administrateur indépendant.

**M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI**

Membre et Président du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment, au sein du groupe Barid Al-Maghrib

Il occupe actuellement, le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.

**M. Mohammed ABOUHANIFA**

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

**Caisse de dépôt et de gestion,  
représentée par M. Abdellatif  
ZAGHOUN**

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

**BARID AL MAGHRIB, représentée par M.  
Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI**

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

**M. Abderrahmane SEMMAR**

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib et d'autres Établissements Publics.



### **M. Moulay Hafid ELALAMY**

Il occupe actuellement, le poste de Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2014

Mandat actuel : 2019-2022

Détient plusieurs mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib, d'Établissements Publics et du groupe SAHAM

Actuellement, il est Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique.

### **M. Aziz ALOUANE**

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2019-2022

Il occupe actuellement, le poste de Chef de la Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

### **M. Adnane MOUDDEN**

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2013

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

### **M. Jamal LEMRIDI**

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2017-2020

Un des membres du Conseil de Surveillance de la Banque est indépendant.

Un membre du Conseil de Surveillance est, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité de Nomination et de Rémunération.

### **ROLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque.

Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque.

Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- approuve les orientations stratégiques de la banque,
- procède à la surveillance des activités et des risques,
- examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire
- ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique,
- prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la banque,
- définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques,
- s'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la banque,
- définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion,
- examine les rapports émis par les différents comités spécialisés,
- procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne,
- veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupe, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées,
- autorise les conventions réglementées,
- approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques,
- met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la banque,
- prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes,
- s'assure que la banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires

## REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

---

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre (4) fois par an. Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

## COMITES ISSUS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

---

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

### Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

---

#### Attributions

**Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet : des comptes de la Banque ;**

---

**Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :**

- l'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
- l'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ;
- les reportings sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- |  |           |
|--|-----------|
| - M. Abderrahmane Semmar                 | Président |
| - M. Mohammed Abouhanifa                 | Membre    |
| - Représentant de la Direction du Trésor | Membre    |

## Comité des risques

Le Comité des risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

### Attributions

**Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marchés, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines ;**

**Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques ;**

**Dans le cadre de ses missions, le comité :**

- est informé de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;

- examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
  - donne un avis sur la cartographie des risques ;
  - procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
  - examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine;
  - procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank ;
- En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le comité d'audit, le comité des risques :
- valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi ;
  -

Le Comité des Risques est composé de

- |  |           |
|--|-----------|
| - M. Jamal Lemridi                       | Président |
| - M. Adnan Moudden                       | Membre    |
| - Représentant de la Direction du Trésor | Membre    |
| - Représentant de la DEPP                | Membre    |

### Comité nominations et rémunérations

Le Comité nominations et rémunérations se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

#### Attributions

**Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :**

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque.

Le Comité des nominations et rémunérations est composé de :

- |                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| - M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi | Président |
| - M. Abdellatif Zagnoun            | Membre    |

## Comité stratégie et investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

### Attributions

**Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :**

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la banque notamment en matière de :
  - o Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
  - o Opérations sur le capital de la Banque.
- L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

**Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.**

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- |                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| - M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi | Président |
| - M. Abdellatif Zaghoun            | Membre    |
| - M. Aziz Alouane                  | Membre    |
| - M. Jamal Lemridi                 | Membre    |

## DIRECTOIRE

### COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de 3 membres :

## M. Redouane NAJM-EDDINE

Membre et Président du Directoire

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.

## M. M'hamed EL MOUSSAOUI

Membre du Directoire

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Support et Technologie.

## M. Youssef BELHADJ

Membre du Directoire

Premier mandat : 2016

Mandat actuel : 2019-2022

Détient un mandat d'administrateur de Barid Cash.

Il occupe actuellement le poste de membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.

## ROLE DU DIRECTOIRE

---

Le Directoire est l'organe exécutif d'Al Barid Bank, il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Le Directoire prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres.



Il exerce ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires et veille à l'application des bonnes pratiques de gouvernance.

Un règlement intérieur fixe de façon détaillée ses différentes obligations et précise les règles de son fonctionnement.

## REUNIONS DU DIRECTOIRE

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par le Directoire à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant des prérogatives du Directoire.

Les sujets abordés régulièrement par le Directoire ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

## COMITES ISSUS DU DIRECTOIRE

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, il a été procédé en 2017 à une nouvelle organisation des comités de gestion.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence courant l'année 2017:

Comités	Attributions	Fréquence
<b>Comité Exécutif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ;</li> <li>▪ Suivi de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ;</li> <li>▪ Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc</li> <li>▪ Suivre régulièrement les réalisations de la banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc.) ;</li> <li>▪ Évaluer et émettre des propositions sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ;</li> <li>• la politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique;</li> </ul> </li> <li>▪ Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque.</li> <li>▪ Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis;</li> <li>▪ Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ;</li> <li>▪ Analyse de la veille stratégique et commerciale.</li> </ul>	<b>Quinzaine</b>
<b>Comité de Direction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ;</li> </ul>	<b>Trimestriel</b>

- Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ;
- Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ;
- Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque.

<b>Comité ALM et Placements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ;</li> <li>▪ Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ;</li> <li>▪ Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites risques approuvées par le Conseil de Surveillance ;</li> <li>▪ Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ;</li> <li>▪ Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ;</li> <li>▪ Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ;</li> <li>▪ Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ;</li> <li>▪ Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité</li> <li>▪ Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ;</li> <li>- Gestion de la liquidité à moyen et long terme ;</li> <li>- Gestion dynamique des fonds propres.</li> </ul> </li> </ul>	<b>Trimestriel</b>
<b>Comité Global des Risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ;</li> <li>▪ Suit l'évolution de la cartographie des risques ;</li> <li>▪ S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ;</li> <li>▪ Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ;</li> <li>▪ S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées.</li> </ul>	<b>Trimestriel</b>
<b>Comité Contrôle Interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veille sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la banque et des exigences réglementaires édictées par Bank Al-Maghrib ;</li> <li>▪ Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques.</li> </ul>	<b>Trimestriel</b>
<b>Comité relations clientèle et Qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ;</li> <li>▪ Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ;</li> <li>▪ Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ;</li> <li>▪ Décider les améliorations du système de management de la Qualité ;</li> <li>▪ Veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ;</li> </ul>	<b>Semestriel</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives.</li> </ul>	
<b>Comité Conformité et Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ;</li> <li>Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ;</li> <li>Examiner les règles de gouvernance de la Banque ;</li> <li>Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ;</li> <li>Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant les règles de gouvernances règlementaires et procédurales en vigueur.</li> </ul>	<b>Semestriel</b>
<b>Comité Réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ;</li> <li>Coordonne les actions de pilotage du réseau ;</li> <li>Assure une interface entre le réseau et le siège ;</li> <li>Suit les besoins de fonctionnement du réseau ;</li> <li>Suit les lancements de nouveaux produits.</li> </ul>	<b>Trimestriel</b>
<b>Comité commercial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse les réalisations commerciales ;</li> <li>Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ;</li> <li>Passe en revue les actions du Développement Commercial ;</li> <li>Suit les actions de marketing, de communication et permet de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ;</li> <li>- Faire le point sur les différentes campagnes de communication ;</li> <li>- Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ;</li> <li>- Faire le point sur la veille concurrentielle.</li> </ul> </li> </ul>	<b>Mensuel</b>
<b>Comité achats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ;</li> <li>Met en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ;</li> <li>Propose toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions.</li> </ul>	<b>Mensuel</b>
<b>Comité des crédits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ;</li> <li>Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes ;</li> <li></li> </ul>	<b>Continu</b>
<b>Comité SI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des projets SI ;</li> <li>Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ;</li> <li>Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes ABB ;</li> <li>Prise en charge des besoins exprimés par les entités ABB.</li> </ul>	<b>Bimestriel</b>
<b>Comité RH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ;</li> <li>Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ;</li> <li>Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ;</li> <li>Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur.</li> </ul>	<b>Trimestriel</b>

## 2- Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une politique globale validée par le Conseil de Surveillance qui a également validé la politique de placement.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

### **Secrétariat Général**

Rattaché au Président du Directoire, ce pôle a, notamment, pour mission de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques tenant compte du développement des activités de la Banque.

### **Risk Management**

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent.

Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire et au Conseil de Surveillance ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus par la Banque ;
- Met en place, en concertation avec les Directions Métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;
- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient les instances de gouvernance de la banque informées de l'exposition de la banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Conduit régulièrement des stress-tests pour évaluer la robustesse de la Banque face à des chocs majeurs mais probables ;
- Produit les reporting risques internes et réglementaires.

Le Risk-Management s'articule autour de quatre entités : Risques Opérationnels, Risques de Crédits, Risques de Marché et Plan de Continuité des Activités.

Pour réaliser ses travaux, la fonction Risk Management, au même titre que les autres fonctions de contrôle permanent et périodique, a accès en mode consultation, à l'ensemble des reportings et systèmes opérants de la banque.

### **Division Conformité & Division Juridique et Contentieux**

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

### **Audit Interne et Inspection**

Ces entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la banque.

En termes de rattachement hiérarchique, cette entité dépend directement du Président du Directoire.

### **Direction Crédits**

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque.

Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

### **Direction Contrôle Permanent**

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la banque.

Elle est structurée en deux Divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

Quant à la Division Contrôle Permanent des Fonctions Centrales, elle est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office.
- Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Informations.
- Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique.

Service Contrôle Achats.

### **Recouvrement**

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

### **Contrôle de Gestion et ALM**

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relèvent en partie de la responsabilité de la Division Contrôle de Gestion et ALM.

## **Normes et Sécurité des Systèmes d'Information**

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

### **Directions opérationnelles**

Les Directions opérationnelles (Commercial, Traitements et Flux, Activités de Marché, Moyens Généraux...) intègrent la dimension risque dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités. La Division Risk Management leur apporte son soutien méthodologique pour les aider à identifier, évaluer et gérer leurs risques.

## **3- Contrôle Interne**

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

### **3-1 Description du dispositif du Contrôle Interne**

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- ✓ Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- ✓ Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

### **3-2 Niveaux de Contrôle**

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- niveau 1 : Contrôles effectués par les opérationnels (Autocontrôle)
- niveau 2 : Contrôles effectués par les responsables hiérarchiques, les contrôleurs du réseau et les contrôleurs internes des fonctions centrales
- niveau 3 : Contrôles/travaux effectués par les structures dédiées au pilotage du contrôle permanent (Conformité)
- niveau 4 : Contrôles effectués par les structures dédiées au contrôle périodique (Audit et Inspection)

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

### 3-3 Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne

#### Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

#### Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progicielle de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des Risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, de garantir la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle et l'enregistrement des résultats d'interventions et de produire des indicateurs et reporting destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

### 4- Gestion des principaux risques de la Banque :

Sur base consolidée, la répartition des risques pondérés par nature est fournie dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2019	31.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES DE CREDIT	5 158 450	4 392 340	766 110	17,4%
RISQUES DE MARCHE	5 638 494	6 416 148	-777 654	-12,1%
RISQUES OPERATIONNELS	3 318 745	3 252 395	66 350	2,0%
<b>TOTAL RISQUES PONDERES</b>	<b>14 115 689</b>	<b>14 060 883</b>	<b>54 806</b>	<b>0,4%</b>

#### 4-1- Risques de crédit

##### Politique de crédit

En matière de crédit, Al Barid Bank a pour politique d'adresser le segment des particuliers en leur offrant une gamme complète de produits composée de l'avance sur salaire, du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

L'avance sur salaire est gérée en interne. Tandis que la gestion des crédits à la consommation et immobiliers sont sous-traités chez des partenaires de référence (SOFAC pour le crédit à la consommation et WAFAIMMOBILIER pour le crédit immobilier).

Al Barid Bank octroie les crédits à l'ensemble des catégories socio-professionnelles (salariés, fonctionnaires de l'Etat, Marocains résidents à l'étranger (MRE), les clients à revenus irréguliers ou modestes éligibles au FOGARIM), ...etc).

Les plafonds des crédits, les règles d'octroi et les garanties exigées sont fixés dans des fiches-produits.

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers.

Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

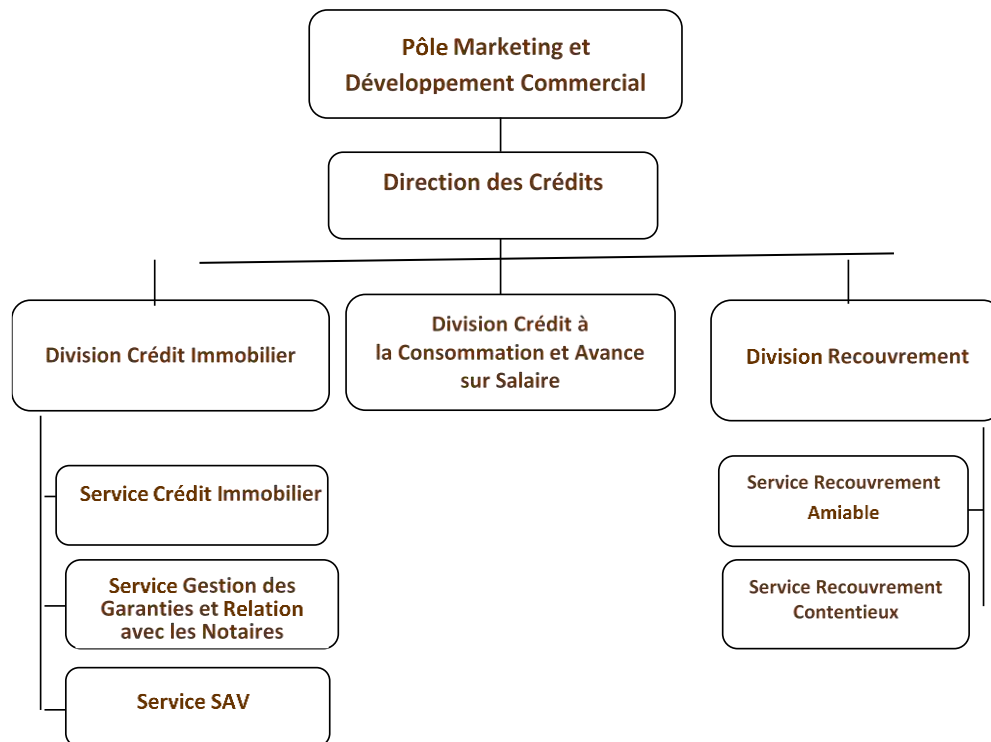
- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Une couverture des risques par les garanties (garanties hypothécaires pour le Crédit immobilier, délégations d'indemnité d'assurance en cas de décès...)
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs et la durée des prêts ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles
- Une gestion réactive du recouvrement amiable
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la banque centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

### **Organisation de la fonction crédits**

La Direction Crédit est rattachée au Pôle Marketing et Développement Commercial. Elle est organisée en 3 divisions :





Les entités en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit sont les suivantes :

En matière de crédit immobilier :

Le prestataire WAFA IMMOBILIER assure la gestion du crédit immobilier pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion pour compte porte sur différents volets : l'étude-risque, la gestion des garanties, le recouvrement...etc.

Les autorisations des dossiers de crédit immobilier relèvent de la responsabilité des entités suivantes et ce, selon les niveaux de délégations en place au sein de la Banque:

- ✓ Le prestataire WAFA IMMOBILIER;
- ✓ La Direction des Crédits d'Al Barid Bank
- ✓ Le Pôle Marketing et Développement Commercial de la Banque
- ✓ Le Directoire au-delà d'un seuil interne

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière de crédit à la consommation :

Le prestataire SOFAC assure la gestion du crédit à la consommation pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion porte sur les différentes étapes de la chaîne de traitement des crédits à la consommation : l'étude-risque, le recouvrement...etc.

Un système de délégation de pouvoirs d'autorisation des dossiers de crédit à la consommation a été mis en place. Ces pouvoirs sont octroyés, en fonction des montants des crédits, aux entités suivantes :

- ✓ La plateforme SOFAC ;
- ✓ La Direction des Crédits ;
- ✓ Le Pôle Marketing et Développement Commercial;
- ✓ Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

### En matière d'avances sur salaires :

L'autorisation des dossiers avances sur salaires incombe selon les montants en jeu et les délégations de pouvoirs définies aux entités suivantes :

- ✓ Les Directions Régionales ;
- ✓ La Direction des Crédits ;
- ✓ Le Pôle Marketing et Développement Commercial.

Le Risk Management d'Al Barid Bank (à travers le Service Risques de Crédit) est l'entité en charge du suivi du risque lié aux avances sur salaires.

### En matière de gestion des dépassements non autorisés sur compte :

- Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management : effectue un suivi quotidien des comptes enregistrant des dépassements non autorisés. Il identifie les anomalies ayant conduit à ces dépassements, remonte les alertes quotidiennes aux entités concernées et met en place en concertation avec les directions concernées des plans d'action pour corriger ces anomalies.
- La Division Recouvrement : cette Division est responsable du recouvrement des créances nées des dépassements non autorisés.

### **Procédures de traitements des crédits :**

L'activité-crédit est encadrée par des procédures internes fixant les processus de traitement de ces crédits depuis la réception de la demande du client jusqu'à la clôture du dossier en passant par la

gestion des évènements SAV (rachats, changement de durée de remboursement...etc), le recouvrement et la délivrance de la main levée.

### **Centralisation des risques :**

Al Barid bank dispose d'une seule filiale, en l'occurrence Barid Cash qui est un établissement de paiement. Al Barid Bank étant la seule entité du groupe Barid Al Maghrib habilitée à distribuer les crédits à la clientèle, les seuls engagements (crédits) du groupe sont portés par Al Barid Bank. Celle-ci dispose d'un système d'information lui permettant d'avoir une visibilité, à tout moment sur l'ensemble des engagements et produits d'un client donné.

De plus, aucun dossier de crédit (Crédit Immobilier ou Crédit à la Consommation) ne dépasse 5% des fonds propres de la banque, ce qui dénote de la faible exposition au risque de concentration du crédit aux particuliers au niveau d'AL Barid Bank.

### **Systeme de cotation**

Pour mieux évaluer les risques liés à l'octroi des crédits, et mieux apprécier le profil risque des demandeurs de crédit, Al Barid Bank s'appuie sur un système de scoring.

Pour le Crédit à la Consommation, un nouveau modèle de Scoring a été déployé en 2017. Cette grille a été développée sur la base des données historiques des clients de la banque de 2011 à 2015. Ce scoring tient compte, notamment, des critères suivants :

- Durée du prêt, Montant du prêt / Revenu, Age client, Sexe Client, Situation au logement, Ancienneté dans l'emploi Client, Catégorie Profession client x Minimum Vital, Nombre d'impayés sur les 12 derniers mois.

Ce modèle de Scoring est évalué à travers l'indice de Gini ainsi que l'indice de stabilité.

Pour le Crédit Immobilier, AL BARID BANK s'appuie sur l'expertise de son partenaire Wafa Immobilier qui est responsabilisé contractuellement sur un coût du risque cible. Chaque demande de crédit immobilier fait l'objet d'une étude-risque détaillée appuyée par le rapport de solvabilité du client demandeur. Le financement du prêt immobilier donne lieu à l'inscription d'une hypothèque de premier rang en faveur d'Al Barid Bank.

Notons qu'Al Barid Bank utilise également le scoring de comportement du Crédit Bureau qui lui permet d'avoir une idée du comportement de ses clients auprès de l'ensemble des établissements de la place.

### **Provisionnement des créances en souffrance :**

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire 19/G de la banque centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en

associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

Périodicité de revue des dossiers de crédit :

Les dossiers de crédit sont revus à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an.

Ratio de solvabilité :

A fin décembre 2019, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'élève à :

	31.12.2019	31.12.2018
Ratio T1	10,15%	9,95%
Ratio T2	4,94%	3,92%
Ratio de solvabilité	15,09%	13,87%

A fin décembre 2019, le montant des risques pondérés de crédit, sur base consolidée, s'élève à 5 158 450 KMAD comme le montre le tableau suivant :

	31.12.2019	31.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES DE CREDIT	5 158 450	4 392 340	766 110	17,4%

**Approbation par le Conseil de Surveillance :**

Le dispositif de gestion des risques de crédit est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de crédit est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par catégorie d'exposition, sur base consolidée.

Segment	31.12.2019		31.12.2018		Variations en KMAD	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risque sur les établissements de crédit	14 015	1 121	100 687	8 055	- 86 672	- 6 934
Risque sur les entreprises	346 281	27 702	239 640	19 171	106 641	8 531
Risque clientèle de détail	2 627 721	210 218	2 482 224	198 578	145 497	11 640
Risque autres actifs	2 170 434	173 635	1 569 790	125 583	600 644	48 052
<b>Total risques de crédit pondérés en KMAD</b>	<b>5 158 450</b>	<b>412 676</b>	<b>4 392 340</b>	<b>351 387</b>	<b>766 110</b>	<b>61 289</b>

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

#### 4-2 Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maxima de division des risques fixés par la banque centrale ainsi que des limites-risques internes. Ainsi, à fin juin 2019, la Banque n'enregistre aucun dépassement du CMDR.

L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
12	4 208 374	-	1 638 119	-	-	2 625 765

#### 4-3 Risques de marché

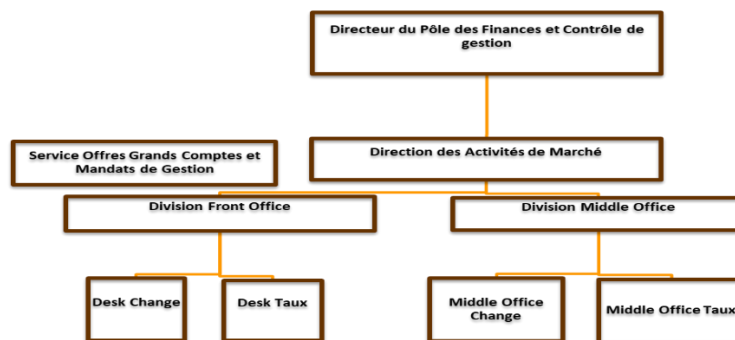
Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

**Le risque de taux** est le risque de variation de la valeur des positions ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier inclus dans le portefeuille de négociation du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêts sur le marché.

**Le risque de change** correspond au risque de pertes sur positions de change du fait de l'évolution défavorable des cours de change sur le marché.

Si la gestion des opérations de marché relève de la salle des marchés, le suivi des risques de marché est réalisé par une entité indépendante : à savoir le Service Risques de Marché relevant de la Division Risk Management.

#### Organisation de la salle des marchés :



## **Politique de placement de la Banque**

La banque a pour politique de placement de privilégier les titres les plus liquides et les moins risqués. Ainsi le portefeuille titres de la Banque est composé majoritairement de bons du trésor et de titres garantis par l'Etat. La Banque dispose également de titres de la dette privée sélectionnés avec la plus grande prudence après une analyse-risque rigoureuse.

La politique de placement de la Banque détaille l'univers de placement, les limites-risques...etc. Actuellement l'univers de placement autorisé est composé de bons du Trésor, d'obligation et TCN et de parts d'OPCVM monétaires, obligataires et diversifiés. Le placement dans des actions ou dans des parts d'OPCVM actions sont interdits.

## **Système de surveillance et de mesure du risque de marché**

AL BARID BANK dispose d'une politique globale de gestion des risques, formalisée et validée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, qui détaille la manière de gérer l'ensemble des risques encourus par la banque, notamment les risques de marché.

Le risque de taux et le risque de change sont les principaux risques auxquels Al Barid Bank est exposée. Leur suivi est assuré par le Service Risques de Marché, rattaché à la Division Risk Management.

Le risque de taux découle des placements réalisés directement par la Direction Activités de Marché et ceux réalisés par les différents organismes mandatés par la Banque.

Chaque opération de placement envisagée par la salle des marchés est précédée par une analyse du risque inhérent à ladite opération et n'est réalisée qu'après approbation du Directoire ou du Comité ALM et Placement. Des limites-risques fixées par le Directoire et validées par le Conseil de Surveillance, encadrent les différentes prises de position ; Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant... Le contrôle du respect des limites est effectué par le Service Risques de Marché qui relève de la Division Risk Management.

Les placements réalisés par les mandataires, quant à eux, sont encadrés par des contrats de mandats de gestion, précisant la nature des actifs et les taux de rendement minimum garantis ou espérés. La mesure du risque de taux se fait au travers du calcul des sensibilités et durations du portefeuille ainsi qu'à travers la conduite de stress-tests mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêt sur sa valorisation globale. L'évolution de la courbe des taux et son impact sur la valorisation du portefeuille des bons du Trésor, des titres de créances négociables et des parts d'OPCVM monétaires et obligataires sont suivis régulièrement.

Pour l'encadrement du risque de change, des limites risques sont fixées : limite de position par devise, limite de position globale, etc.

La Division Risk Management assure un suivi quotidien de la position change de la Banque et s'assure du respect des limites fixées.

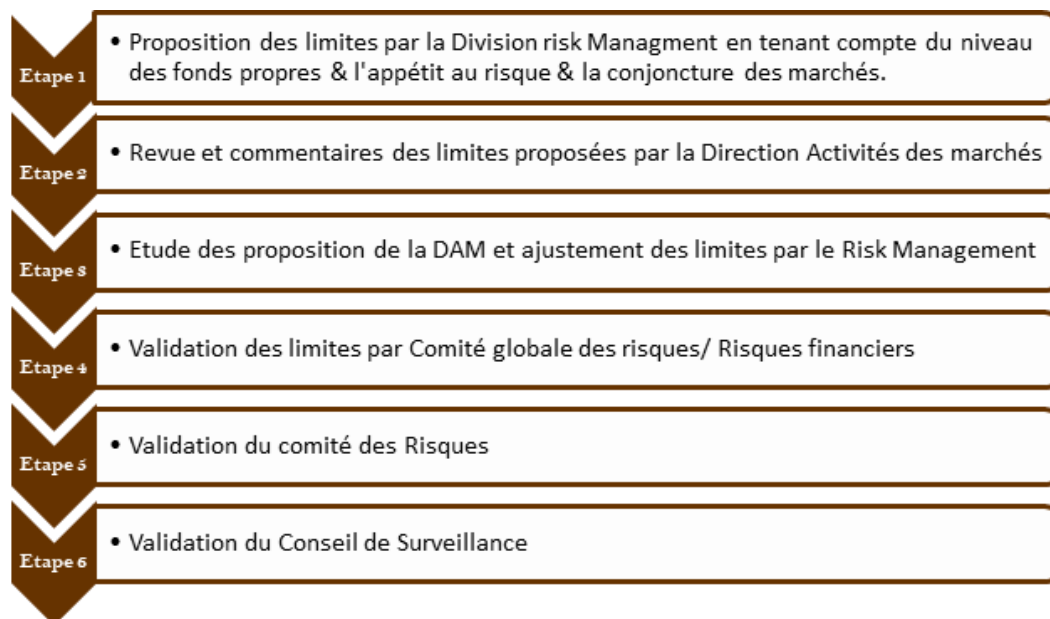
Al Barid Bank a opté pour la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre de cette catégorie de risques.

## **Système de limites**

Comme susmentionné, l'ensemble des activités de marché de la Banque est encadré par un set de limites-risques

### **Procédure d'élaboration des limites :**

Pour établir et valider ces limites, le processus suivant doit être respecté :



Ces limites sont révisables à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an. Pour valider d'éventuelles nouvelles limites sur l'activité de marché, tout le processus décrit au-dessus doit être respecté.

### **Nature des limites établies :**

- Limite par portefeuille
- Limite par contrepartie
- Limite du risque de taux
- Limite du risque de change
- Limites Prêts/Emprunts de Trésorerie & Prêt à Blanc
- Limite par établissement financier

### **Monitoring des positions et des limites et gestion des dépassements**

- Le monitoring des dépassements intra journalier se fait au niveau du Middle office de la Direction Activités de Marché
- Le suivi des utilisations/limites est réalisé quotidiennement à travers le contrôle des Reportings adressés par la Direction Activités des marchés.
- Tout dépassement d'une limite risque de marché doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord de dépassement adressé au Directoire.
- Les notifications de dépassement non autorisé sont adressées à la Direction Activités des marchés pour une régularisation sans délai.

### **Outils de gestion du risques**

Un système informatique de gestion des opérations de marché (DIAPASON) a été mis en place. Ce système inclut un modèle risques permettant de suivre les positions de la banque, le respect des limites, la gestion des alertes et la production de reportings risques variés.

### **Scénarios de crise**

Semestriellement, la Banque met en œuvre un programme de stress-tests pour mesurer la résistance de la banque à des chocs extrêmes mais plausibles, notamment l'évolution défavorable des paramètres du marché. Les scénarii de choc pris en compte sont les suivants :

- Pour le Portefeuille des bons du Trésor :

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

- Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs financiers privés)

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 50 points de base.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 75 points de base.



- Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs non financiers privés) :

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 100%.

Scénario : Hausse de 200 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 200%.

- Pour le portefeuille des OPCVM obligataires :

Scénario : Baisse de 2,5% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 5% de la valeur liquidative.

- Pour le portefeuille des OPCVM monétaires :

Scénario : Baisse de 1% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 2% de la valeur liquidative.

- Choc sur le marché des changes :

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 10% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 15% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Les résultats des stress-tests sont globalement satisfaisants. Ils sont régulièrement portés à la connaissance des organes de gouvernance de la Banque

#### **Approbation par les organes de gouvernance :**

Le dispositif de gestion des risques de marché est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de marché (risques de taux, risques de change...) est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Au 31/12/2019, le montant des risques pondérés de marché, sur base consolidée, s'élève à :

en KMAD				
	31.12.2019	31.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES DE MARCHÉ	5 638 494	6 416 148	- 777 654	-12,1%

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

en KMAD				
	31.12.2019	31.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
Risque de change pondéré	41 990	294 666	-252 676	-86%

Risque de taux pondéré	5 596 505	6 121 482	-524 977	-9%
<b>Total risques de marché pondérés</b>	<b>5 638 494</b>	<b>6 416 148</b>	<b>-777 654</b>	<b>-12%</b>

Concernant le risque de taux, il est composé :

- du risque général qui est calculé selon la méthode de l'échéancier
- et du risque spécifique qui est fonction de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité :

	31.12.2019	31.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
Exigence en fonds propres au titre du risque général de taux	253 506	242170	11 336	4,7%
Exigence en fonds propres au titre du risque spécifique de taux	194 215	247548	- 53 333	-21,5%
Exigences en fonds propres au titre du	447 720	489 719	- 41 999	-8,6%
Risques pondérés de taux	5 596 505	6121482	- 524 977	-8,6%

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de stop loss. Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires.

Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de stop loss par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Maîtrise des risques
- Gestion opérationnelle des risques
- Surveillance des risques
- Reporting des risques

#### 4-4 Risques Opérationnels :

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations.

Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

Le processus de gestion des risques opérationnels est composé des principales étapes suivantes :

- Identification des risques
- Evaluation des risques en termes d'occurrence et d'impact financier
- Maîtrise des risques à travers la mise en place d'actions d'atténuation
- Suivi et reporting

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une Direction dédiée indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes :

- Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités métiers et supports de la banque. Cette cartographie des risques est mise à jour régulièrement pour intégrer les risques liés aux nouvelles activités et/ou engendrés par des changements réglementaires ou de process ;
- Des plans d'atténuation des risques déclinés par activité/direction ;
- Un dispositif de collecte des incidents opérationnels permettant de remonter l'ensemble des pertes subies et de suivre ces incidents jusqu'à leur résolution/clôture définitive ;
- Un plan de continuité d'activité permettant à la banque de faire face à des événements exceptionnels entravant la bonne marche de ses activités ;
- Un reporting-risque opérationnel permettant de renseigner le top management et l'ensemble des entités concernées sur l'évolution du profil de risque opérationnel de la banque
- Un suivi des activités externalisées

A fin décembre 2019, le montant des risques opérationnels pondérés, sur base consolidée, s'élève à :

	en KMAD			
	31.12.2019	31.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES OPERATIONNELS	3 318 745	3 252 395	66 350	2,0%

## 5 Risques de liquidité et de taux dans le portefeuille bancaire

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 31/12/2019, Al Barid Bank confirme le respect du ratio de liquidité prescrit par Bank Al-Maghrib. Il se situe à 385,3% pour une limite réglementaire fixée à 100%.

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

Le risque de taux est mesuré à travers la mesure de l'impact d'un choc de taux sur les résultats et le PNB de la banque et sur sa valeur économique.

Le tableau suivant présente, à fin décembre 2019, l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 200 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt.

	Décembre 2019	Décembre 2018
Impact sur le bénéfice (en millions de dirhams)	12	29
Par rapport au produit net bancaire	0,71%	1,70%

## 6. Risque global de taux d'intérêt

### Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité de banque avec la transformation des ressources essentiellement à vue ou à court terme (non échéancées), en emplois à long terme essentiellement à taux fixe. Cette transformation n'étant pas adossée parfaitement génère un risque de taux qui doit être identifié, mesuré suivi et couvert.

## Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (à moyen terme, orientations stratégiques et plans de développement) ou de budget (projection à court terme), permettant d'accompagner ces processus et de prendre en compte les évolutions des activités et du bilan de la Banque ;
- à l'occasion des changements importants portant sur les produits ou la tarification pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur selon les conventions d'écoulement de la Banque.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impact des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, validé par le Comité ALM.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Al Barid Bank vise à immuniser les marges d'intérêt ainsi que les fonds propres contre l'effet des fluctuations de taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) :

- sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif d'immuniser les marges d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt sur le même horizon ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la sensibilité de l'ensemble des éléments du bilan de la banque sur tout l'horizon.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité ALM de la banque (ALCO) qui se tient à fréquence régulière et qui permet de prendre les décisions permettant de maîtriser ce risque. Celui-ci :

- Valide l'ensemble des éléments du dispositif, principalement les conventions d'écoulement de l'ensemble des postes du bilan qui sont révisées périodiquement ou à l'occasion de changement de produit ou de tarification ;
- examine les positions de risque de taux sur base trimestrielle, et assure un suivi en termes d'impasses de taux et de sensibilités à court terme ou à long terme ;
- s'assure du respect des limites et de la réalisation des actions prises pour réduire les gaps et sensibilités ;
- décide des actions à entreprendre en termes d'instruments, de durées, de type de taux et des opérations de couverture si nécessaire.

### Mesure et suivi du risque global de taux

Al Barid Bank utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Il s'agit principalement de :

Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables;
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes ;
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt qui permet de mesurer l'impact d'une variation de la courbe des taux sur les revenus d'intérêt (marge d'intérêt) de la banque à court terme (exercice en cours) et ce dans divers scénarii de stress.

La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux qui permet de mesurer l'impact sur l'ensemble du bilan de la banque d'une variation de la courbe des taux sur tout l'horizon.

Au 31 décembre 2019, les impasses de taux se présentent comme suit :

(en milliards DH)	0-1 an	de 1 à 10 ans	plus de 10 ans
Flux Actifs	37	6	5
Flux Passifs	37	18	0
GAP de taux	0	-12	+5

Des simulations de différents scénarios de choc de taux sont effectuées pour déterminer l'impact de tels scénarios sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 31 décembre 2019, la sensibilité pour 200 bps de choc parallèle des taux est de 12,1 MDH, soit 0,71% sur la marge d'intérêt prévisionnelle et de 90,9 MDH, soit 3,88% des fonds propres réglementaires.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion et de couverture à prendre.

### **7- Risques de non-conformité**

Le dispositif de Conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des

dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ».

Le dispositif de Conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions : définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- un référentiel de politiques, circulaires et procédures actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;
- une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- la déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- le contrôle du respect des normes de gouvernance.

### **8. Ethique et déontologie :**

La Conformité groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du groupe. A ce titre, elle :

- élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie groupe ;
- veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;
- prévient les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;

- prévient et détecte les abus de marché.

### 9. Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

Conformément aux exigences réglementaires, Al Barid Bank calcule son ratio de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée. Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale.

#### 9.1. Les fonds propres de la Banque, sur base consolidée, se présentent comme suit

en KMAD	31.12.2019	31.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
Fonds propres de base CET1	1 453 128	1 426 309	26 819	1,9%
Fonds propres de catégorie 1	1 453 128	1 426 309	26 819	1,9%
Fonds propres de catégorie 2	697 868	551 249	146 618	26,6%
Total fonds propres réglementaires	2 150 996	1 977 559	173 437	8,8%

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

#### 9.2 La composition des fonds propres réglementaires sur base consolidée est détaillée dans les tableaux suivants :

Sur base consolidé, la composition des fonds propres, à fin décembre 2019, se présente comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018	Variation en KMAD
Capital	1 029 730	1 023 600	6 130
Réserves et RAN	870 758	788 187	82 571
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	131 510	112 219	19 291
Éléments à déduire (immobilisations incorporelles...)	-599 631	-595 097	-4 534
Dispositions transitoires (*)	20 760	97 401	-76 641
Fonds propres CET1	1 453 128	1 426 310	26 818
Fonds propres AT1	0	0	0
FP catégorie 1	1 453 128	1 426 310	26 818
Dettes subordonnées et autres éléments	697 868	620 970	76 898
Dispositions transitoires		-69 721	69 721
FP catégorie 2	2 150 996	551 249	1 599 747
Total Fonds propres réglementaires	2 150 996	1 977 559	173 437

(\*) les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9

Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporelles.

#### 9.3 Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :



Risque Bâlois	Approche retenue par AL BARID BANK
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres (EFP) s'élèvent à :

en KMAD

	31.12.2019	31.12.2018	variation en KMAD	Variation en %
EFP RISQUES DE CREDIT	412 676	351 387	61 289	17,4%
EFP RISQUES DE MARCHÉ	451 080	513 292	-62 212	-12,1%
EFP RISQUES OPERATIONNELS	265 500	260 192	5 308	2,0%
<b>TOTAL EFP</b>	<b>1 129 255</b>	<b>1 124 871</b>	<b>4 384</b>	<b>0,4%</b>

**9.4. Les ratios de solvabilité et Tier-one, sur base consolidée, se présentent comme suit :**

	31.12.2019	31.12.2018
Ratio CET1	10,29%	10,14%
Ratio T1	10,29%	10,14%
Ratio T2	4,94%	3,92%
Ratio de solvabilité	15,24%	14,06%

Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la banque à fin décembre 2019 s'élèvent à :

	31.12.2019	31.12.2018
Ratio CET1	10,15%	9,95%
Ratio T1	10,15%	9,95%
Ratio T2	4,94%	3,92%
Ratio de solvabilité	15,09%	13,87%

Le ratio de solvabilité sur base sociale d'Al Barid Bank s'établit à :

	31.12.2019	31.12.2018
RATIO CET1	10,59%	10,34%
RATIO T1	10,59%	10,34%
RATIO T2	5,50%	4,25%
RATIO DE SOLVABILITE	16,09%	14,59%

Sur base sociale, les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et risques pondérés sont fournis dans le tableau ci-dessous

En KMAD	31.12.2019	31.12.2018	Var. en KMAD	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	5 060 499	4 606 614	453 885	9,9%
RISQUES DE MARCHE	5 638 494	6 416 032	- 777 538	-12,1%
RISQUES OPERATIONNELS	3 151 336	3 137 007	14 329	0,5%
<b>TOTAL RISQUES PONDERES</b>	<b>13 850 329</b>	<b>14 159 653</b>	<b>- 309 324</b>	<b>-2,2%</b>

FONDS PROPRES CET1	1 467 326	1 463 887	3 439	0,2%
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	1 467 326	1 463 887	3 439	0,2%
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	761 124	601 933	159 191	26,4%
<b>TOTAL FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES</b>	<b>2 228 450</b>	<b>2 065 820</b>	<b>162 630</b>	<b>7,9%</b>

#### 10. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau prévisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le comité des risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

#### 11. Conduite des stress-tests

Un programme de stress-tests a été mis en place par la banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

#### 12. Ratio de liquidité : à fin décembre 2019, le ratio de liquidité s'élève à :

	31.12.2019	31.12.2018
Ratio de liquidité	385,34%	338,46%

### **13. Information sur le Capital :**

Le capital social s'élève à 976 771 500 dirhams (neuf cent soixante-seize millions sept cent soixante et onze mille cinq cents dirhams) divisé en 9 767 715 (neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

### **14. Rémunération du personnel dirigeant :**

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 20,7 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 31,7 millions de dirhams à fin 2019.

### **15. Information sectorielle :**

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.

### **16. Information complémentaire :**

La filiale Barid Cash de la banque est spécialisée dans les activités de paiement et de transfert de fonds. Son total bilan s'élève, au 31 décembre 2019, à 160,3 MDH.

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES AU 31/12/2019

### Note de présentation des règles et principes comptables

#### 1- Présentation

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

#### 2- Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

#### 3- Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

#### 4- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

Créances en souffrance sur la clientèle :

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
  - 20 % pour les créances pré-douteuses,
  - 50 % pour les créances douteuses,
  - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

#### 5- Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

### **6- Portefeuille titres**

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

#### 6-1 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

#### 6-2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

#### 6-3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

#### 6-4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et valorisation ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

### **7- Opérations libellées en devises**

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

## **8- Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

## **9- Immobilisations**

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

## **10- Intérêts et commissions**

### Intérêts :

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

### Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

## **11- Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle:**

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.

**BILAN**

(en milliers de dirhams)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>2 614 330</b>	<b>2 697 831</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>33 266 459</b>	<b>30 568 511</b>
A vue	1 116 764	524 958
A terme	32 149 695	30 043 553
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>7 358 998</b>	<b>5 187 398</b>
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 765 478	1 442 112
Crédits et financements participatifs à l'équipement	-	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	3 641 088	3 015 312
Autres crédits et financements participatifs	1 952 431	729 975
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>12 569 550</b>	<b>12 047 708</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 457 260	5 159 921
Autres titres de créance	3 383 362	3 940 199
Titres de propriété	2 728 928	2 947 588
Certificats de Sukuk	-	-
<b>Autres actifs</b>	<b>2 162 046</b>	<b>1 860 193</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>2 944 238</b>	<b>2 956 488</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 377 881	2 390 204
Autres titres de créance	566 358	566 284
Certificats de Sukuk	-	-
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>50 058</b>	<b>50 058</b>
Participations dans les entreprises liées	50 000	50 000
Autres titres de participation et emplois assimilés	58	58
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
<b>Créances subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>597 943</b>	<b>578 202</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>292 899</b>	<b>275 453</b>
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>61 856 522</b>	<b>56 221 843</b>

**BILAN**

(en milliers de dirhams)

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>2 304 731</b>	<b>1 184 153</b>
A vue	208 622	801 539
A terme	2 096 109	382 614
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>54 965 264</b>	<b>50 913 151</b>
Comptes à vue créditeurs	21 709 706	19 224 585
Comptes d'épargne	32 337 496	30 213 499
Dépôts à terme	109 762	881 289
Autres comptes créditeurs	808 300	593 778
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	-	-
<b>Titres de créance émis</b>	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>1 432 689</b>	<b>1 044 255</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>446 578</b>	<b>468 174</b>
<b>Provisions réglementées</b>	-	-
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	-	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>602 633</b>	<b>602 532</b>
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	-	-
<b>Ecarts de réévaluation</b>	-	-
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>52 959</b>	<b>46 828</b>
<b>Capital</b>	<b>976 772</b>	<b>976 772</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>943 706</b>	<b>863 367</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>131 189</b>	<b>122 611</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>61 856 522</b>	<b>56 221 843</b>



**HORS BILAN**

(en milliers de dirhams)

<b>HORS BILAN</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>191 056</b>	<b>140 317</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	191 056	140 317
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>44 392</b>	<b>39 223</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	44 392	39 223
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**

(en milliers de dirhams)

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 695 765</b>	<b>2 388 005</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	756 833	702 690
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	303 265	255 435
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	436 389	437 975
Produits sur titres de propriété et certificats sukuks	-	606
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	697 003	674 008
Autres produits bancaires	502 275	317 291
Transferts de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>823 204</b>	<b>796 469</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	32 250	25 742
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	520 195	501 482
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	270 760	269 245
Transferts de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 872 560</b>	<b>1 591 536</b>
Produits d'exploitation non bancaire	41 060	40 518
Charges d'exploitation non bancaire	67	861
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 398 102</b>	<b>1 316 943</b>
Charges de personnel	687 990	609 503
Impôts et taxes	63 721	57 971
Charges externes	560 622	562 581
Autres charges générales d'exploitation	22 364	27 618
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	63 406	59 270
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>249 162</b>	<b>290 132</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	95 803	99 399
Pertes sur créances irrécouvrables	21 735	35 018
Autres dotations aux provisions	131 625	155 714
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>231 205</b>	<b>225 740</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	77 476	86 992
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	153 729	138 747
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>497 495</b>	<b>249 857</b>
Produits non courants	4 996	6 327
Charges non courantes	218 624	52 669
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>283 867</b>	<b>203 515</b>
Impôts sur les résultats	152 678	80 904
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>131 189</b>	<b>122 611</b>

**ETAT DES SOLDES DE GESTION**

(en milliers de dirhams)

<b>I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
+ Intérêts et produits assimilés	1 496 487	1 396 100
- Intérêts et charges assimilées	552 444	527 224
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>944 042</b>	<b>868 875</b>
+ Produits sur financements participatifs	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-
<b>MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
<b>RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Commissions perçues	697 003	674 008
- Commissions servies	51 303	56 293
<b>Marge sur commissions</b>	<b>645 700</b>	<b>617 714</b>
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	298 256	116 102
+ Résultat des opérations sur titres de placement	47 202	37 160
+ Résultat des opérations de change	51 591	47 533
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>397 049</b>	<b>200 796</b>
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	1 763	2 339
- Diverses autres charges bancaires	115 994	98 188
+/- Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 872 560</b>	<b>1 591 536</b>
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	508	-
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	41 060	40 518
- Autres charges d'exploitation non bancaire	67	861
- Charges générales d'exploitation	1 398 102	1 316 943
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>515 960</b>	<b>314 249</b>
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	- 40 061	- 47 425
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	21 596	16 967
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>497 495</b>	<b>249 857</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>- 213 628</b>	<b>- 46 342</b>
- Impôts sur les résultats	152 678	80 904
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>131 189</b>	<b>122 611</b>
<b>II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		
<b>+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>131 189</b>	<b>122 611</b>
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	63 406	59 270
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	59 000	20 000
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	508	-
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	771	5
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	67	861
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	1 617	-
<b>+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>250 765</b>	<b>202 738</b>
.- Bénéfices distribués	36 141	26 373
<b>+ AUTOFINANCEMENT</b>	<b>214 625</b>	<b>176 365</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

(en milliers de dirhams)

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 695 765	2 388 005
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	45 285	46 840
Charges d'exploitation bancaire versées	823 204	796 469
Charges d'exploitation non bancaire versées	218 624	52 669
Charges générales d'exploitation versées	1 334 697	1 257 673
Impôts sur les résultats versés	152 678	80 904
<b>I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>211 847</b>	<b>247 130</b>
<b>Variation de :</b>	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 2 697 948	- 2 123 126
Créances sur la clientèle	- 2 211 661	- 1 508 762
Titres de transaction et de placement	- 521 842	- 133 219
Autres actifs	- 301 852	19 065
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 120 578	986 458
Dépôts de la clientèle	4 052 113	3 036 383
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	399 676	69 783
<b>II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>- 160 936</b>	<b>346 583</b>
<b>III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION ( I + II )</b>	<b>50 911</b>	<b>593 712</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	928	2 388
Acquisition d'immobilisations financières	-	300 000
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	100 817	85 742
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
<b>IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 99 889</b>	<b>- 383 354</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	1 617	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	36 141	26 373
<b>V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>- 34 524</b>	<b>- 26 373</b>
<b>VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ( III + IV + V )</b>	<b>- 83 501</b>	<b>183 986</b>
<b>VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 697 831</b>	<b>2 513 845</b>
<b>VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 614 330</b>	<b>2 697 831</b>

**ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CO**

(en milliers de dirhams)

<b>31/12/2019</b>		
	<b>CREANCES</b>	<b>PROVISIONS</b>
CREANCES PRE-DOUTEUSES	43 624	5 106
CREANCES DOUTEUSES	31 017	11 628
CREANCES COMPROMISES	137 370	93 544
<b>TOTAL</b>	<b>212 011</b>	<b>110 278</b>

**ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

En milliers de Dirhams

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 695 765</b>	<b>2 388 005</b>	<b>2 405 590</b>

**CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES**

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2019	31/12/2018
<b>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</b>	<b>1 031 805</b>	<b>1 127</b>	<b>-</b>	<b>13 771</b>	<b>1 046 703</b>	<b>1 299 482</b>
<b>VALEURS RECUES EN PENSION</b>	<b>-</b>	<b>1 153 430</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 153 430</b>	<b>-</b>
- au jour le jour	-	1 052 886	-	-	1 052 886	-
- à terme	-	100 544	-	-	100 544	-
<b>PRETS DE TRESORERIE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>215 739</b>
- au jour le jour	-	-	-	-	-	215 739
- à terme	-	-	-	-	-	-
<b>PRETS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32 049 145</b>	<b>48 915</b>	<b>32 098 060</b>	<b>30 085 262</b>
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	<b>-</b>	<b>71</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>71</b>	<b>15</b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 031 805</b>	<b>1 154 628</b>	<b>32 049 145</b>	<b>62 686</b>	<b>34 298 264</b>	<b>31 600 498</b>

**CREANCES SUR LA CLIENTELE**

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Secteur Public	Secteur Privé			31/12/2019	31/12/2018
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre Clientèle		
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>196 000</b>	-	-	<b>36 195</b>	<b>232 195</b>	<b>233 045</b>
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	36 110	36 110	36 371
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	196 000	-	-	85	196 085	196 674
- Autres financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
<b>CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION</b>	-	-	-	<b>1 530 095</b>	<b>1 530 095</b>	<b>1 206 069</b>
- Crédits à la consommation	-	-	-	1 530 095	1 530 095	1 206 069
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à la consommation	-	-	-	-	-	-
<b>CREDITS A L'EQUIPEMENT</b>	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
<b>CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS</b>	-	-	-	<b>3 634 167</b>	<b>3 634 167</b>	<b>3 010 326</b>
- Crédits immobiliers	-	-	-	3 634 167	3 634 167	3 010 326
- Mourabaha immobilière	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	-	<b>1 874 618</b>	-	-	<b>1 874 618</b>	<b>665 974</b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>	-	-	-	-	-	-
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	<b>281</b>	<b>296</b>	-	<b>9 829</b>	<b>10 406</b>	<b>8 109</b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	-	-	-	<b>77 517</b>	<b>77 517</b>	<b>63 874</b>
- Créances pré-douteuses	-	-	-	38 217	38 217	33 277
- Créances douteuses	-	-	-	18 386	18 386	18 172
- Créances compromises	-	-	-	20 914	20 914	12 425
<b>TOTAL</b>	<b>196 281</b>	<b>1 874 914</b>	-	<b>5 287 803</b>	<b>7 358 998</b>	<b>5 187 398</b>



**VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR**

(en milliers de dirhams)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
			Financiers	Non financiers		
<b>TITRES COTES</b>	<b>850 404</b>	<b>-</b>	<b>2 728 928</b>	<b>-</b>	<b>3 579 332</b>	<b>3 802 973</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS					-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	850 404				850 404	855 385
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE			2 728 928		2 728 928	2 947 588
<b>TITRES NON COTES</b>	<b>452 668</b>	<b>9 825 442</b>	<b>335 829</b>	<b>1 320 518</b>	<b>11 934 457</b>	<b>11 201 223</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	8 835 141			8 835 141	7 550 125
OBLIGATIONS	452 668	990 301	335 829	1 320 518	3 099 316	3 651 098
AUTRES TITRES DE CREANCE						
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE						
<b>TOTAL</b>	<b>1 303 072</b>	<b>9 825 442</b>	<b>3 064 757</b>	<b>1 320 518</b>	<b>15 513 789</b>	<b>15 004 196</b>

**VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT**

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>2 728 432</b>	<b>2 728 432</b>	-	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE	2 728 432	2 728 432				
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>9 853 504</b>	<b>9 841 118</b>	-	<b>540 214</b>	<b>12 386</b>	<b>12 386</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	6 457 260	6 457 260		401 284	-	-
OBLIGATIONS	2 532 958	2 532 958		122 391	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	862 790	850 404		16 539	12 386	12 386
TITRES DE PROPRIETE	496	496				
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 952 370</b>	<b>2 944 239</b>	-	-	<b>8 131</b>	<b>8 131</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	2 386 012	2 377 881			8 131	8 131
OBLIGATIONS	566 358	566 358				
AUTRES TITRES DE CREANCE						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 534 306</b>	<b>15 513 789</b>	-	<b>540 214</b>	<b>20 517</b>	<b>20 517</b>

**DETAIL DES AUTRES ACTIFS**

(en milliers de dirhams)

<b>RUBRIQUE</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Instruments optionnels</b>	-	-
<b>Opérations diverses sur titres(débiteur)</b>	<b>5</b>	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	5	-
<b>Débiteurs divers</b>	<b>1 717 522</b>	<b>1 542 690</b>
- Sommes dues par l'Etat	1 335 822	1 127 118
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
- Sommes diverses dues par le personnel	-	-
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	381 700	415 572
<b>Valeurs et emplois divers</b>	<b>118 066</b>	<b>4 328</b>
- Valeurs et emplois divers	118 066	4 328
<b>Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)</b>	-	-
<b>Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)</b>	-	-
<b>Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées</b>	-	-
<b>Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées</b>	-	-
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>27 035</b>	<b>22 272</b>
<b>Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)</b>	<b>4</b>	-
<b>Produits à recevoir et charges constatées d'avance</b>	<b>136 582</b>	<b>131 494</b>
- Produits à recevoir	130 920	125 732
- Charges constatées d'avance	5 662	5 762
<b>Comptes transitoires ou d'attente débiteurs</b>	<b>162 832</b>	<b>159 409</b>
<b>Créances en souffrance sur opérations diverses</b>	<b>69 430</b>	<b>69 430</b>
<b>Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses</b>	- <b>69 430</b>	- <b>69 430</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 162 046</b>	<b>1 860 193</b>

## TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	PROVISIONS	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en Milliers	Résultat net en Milliers	
<b>- Participations dans les entreprises liées</b>				<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>50 000</b>				<b>-</b>
	BARID CASH	Transfert d'argent	100%	50 000	-	50 000				-
ECART DE CONVERSION										
<b>- Autres titres de participation</b>										
<b>- Emplois assimilés</b>				<b>58</b>		<b>58</b>				
	SGFG			58		58				
<b>Total Général</b>				<b>50 058</b>	<b>-</b>	<b>50 058</b>				

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de Dirhams

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>613 954</b>	<b>35 402</b>	<b>-</b>	<b>649 355</b>	<b>35 752</b>	<b>15 660</b>	<b>-</b>	<b>51 411</b>	<b>597 944</b>
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	73 259	35 402	-	108 661	31 057	15 575	-	46 632	62 029
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	540 694	-	-	540 694	4 694	85	-	4 779	535 915
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>625 042</b>	<b>65 415</b>	<b>17 377</b>	<b>673 080</b>	<b>349 589</b>	<b>47 744</b>	<b>17 151</b>	<b>380 182</b>	<b>292 898</b>
<b>-IMMEUBLE D'EXPLOITATION</b>	<b>2 664</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2 663</b>	<b>1 718</b>	<b>266</b>	<b>-</b>	<b>1 984</b>	<b>679</b>
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	2 664	-	1	2 663	1 718	266	-	1 984	679
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>571 877</b>	<b>65 146</b>	<b>17 376</b>	<b>619 647</b>	<b>347 857</b>	<b>47 432</b>	<b>17 151</b>	<b>378 138</b>	<b>241 509</b>
Mobilier de bureau d'exploitation	95 074	5 789	3 983	96 880	73 053	3 623	3 882	72 794	24 086
Matériel de bureau d'exploitation	37 119	90	1 104	36 105	26 834	1 667	1 101	27 400	8 705
Matériel informatique	108 843	11 909	9 442	111 310	79 358	10 406	9 351	80 413	30 897
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	16 228	-	-	16 228	15 302	910	-	16 212	16
Autres matériels d'exploitation	314 613	47 358	2 847	359 124	153 310	30 826	2 817	181 319	177 805
<b>-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>50 452</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 452</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 452</b>
<b>-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION</b>	<b>49</b>	<b>269</b>	<b>-</b>	<b>318</b>	<b>14</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>60</b>	<b>258</b>
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	49	269	-	318	14	46	-	60	258
<b>TOTAL</b>	<b>1 238 995</b>	<b>100 817</b>	<b>17 377</b>	<b>1 322 435</b>	<b>385 341</b>	<b>63 404</b>	<b>17 151</b>	<b>431 593</b>	<b>890 842</b>

**PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS**

(en milliers de dirhams)

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	-	-	-	-	-	-
-Droit au bail						
-Immobilisations en recherche et développement						
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations incorporelles hors exploitation						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>17 377</b>	<b>17 152</b>	<b>224</b>	<b>928</b>	<b>771</b>	<b>67</b>
<b>IMMEUBLE D'EXPLOITATION</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-	-	-	-
Terrain d'exploitation						
Immeubles d'exploitation bureaux	1	1	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction						
<b>MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>17 376</b>	<b>17 151</b>	<b>224</b>	<b>928</b>	<b>771</b>	<b>67</b>
Mobilier de bureau d'exploitation	3 983	3 882	100	373	294	21
Matériel de bureau d'exploitation	1 104	1 101	3	51	94	46
Matériel informatique	9 442	9 351	91	442	351	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériels d'exploitation	2 847	2 817	30	62	32	-
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION</b>	-	-	-	-	-	-
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>17 377</b>	<b>17 152</b>	<b>224</b>	<b>928</b>	<b>771</b>	<b>67</b>

**DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES**

(en milliers de dirhams)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>	-	8 562	158 985	30 881	198 428	193 468
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>	1 840 068	255 142	-	-	2 095 210	595 486
- au jour le jour	-	-	-	-	-	212 918
- à terme	1 840 068	255 142	-	-	2 095 210	382 568
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>	-	-	-	-	-	380 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	380 000
- à terme	-	-	-	-	-	-
<b>DETTES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF</b>	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES DETTES</b>	-	-	-	10 194	10 194	15 115
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>	805	94	-	-	899	84
<b>TOTAL</b>	1 840 873	263 798	158 985	41 075	2 304 731	1 184 153

**DEPOTS DE LA CLIENTELE**

(en milliers de dirhams)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	329 953	680 727	190 117	20 508 909	21 709 706	19 224 581
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	31 935 550	31 935 550	29 841 857
DEPOTS A TERME	-	-	-	108 827	108 827	880 106
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	-	-	808 300	808 300	593 778
INTERETS COURUS A PAYER	-	-	-	402 881	402 881	372 829
<b>TOTAL</b>	<b>329 953</b>	<b>680 727</b>	<b>190 117</b>	<b>53 764 467</b>	<b>54 965 264</b>	<b>50 913 151</b>



**DETAIL DES AUTRES PASSIFS**

(en milliers de dirhams)

<b>RUBRIQUE</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Instruments optionnels vendus	-	-
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	-	-
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
<b>Créditeurs divers</b>	<b>738 086</b>	<b>527 169</b>
- Sommes dues à l'Etat	203 522	115 952
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	1 537	1 558
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	-	-
- Sommes dues au personnel	27 414	23 374
- Fournisseurs de biens et service	505 613	386 285
- Divers autres Créditeurs	-	-
<b>Comptes d'ajustement de hors bilan</b>	-	-
<b>Comptes d'écart sur devises et titres</b>	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
<b>Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)</b>	<b>98 757</b>	<b>142 640</b>
<b>Charges à payer et produits constatés d'avance</b>	<b>299 949</b>	<b>242 753</b>
- Charges à payer	299 949	242 753
- Produits constatés d'avance	-	-
<b>Comptes transitoires ou d'attente créditeurs</b>	<b>295 897</b>	<b>131 693</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 432 689</b>	<b>1 044 255</b>

**PROVISIONS**

(en milliers de dirhams)

<b>PROVISIONS</b>	<b>Encours au 31/12/2018</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Encours au 31/12/2019</b>
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</b>	<b>196 946</b>	<b>165 198</b>	<b>161 919</b>	<b>-</b>	<b>200 225</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	91 951	95 803	77 476	-	110 278
Titres de placement et d'investissement	104 995	69 395	84 443	-	89 947
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>468 174</b>	<b>131 625</b>	<b>153 221</b>	<b>-</b>	<b>446 578</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	50 257	59 000	-	-	109 257
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	417 917	72 625	153 221	-	337 321
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>665 120</b>	<b>296 823</b>	<b>315 140</b>	<b>-</b>	<b>646 803</b>

**DETTES SUBORDONNEES**

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES				EXERCICE 2018
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	AUTRES APPARENTES	
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes subordonnées à durée déterminée</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	-	-	-	-	<b>600 000</b>
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	130 000	130 000	-	-	-	-	130 000
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	470 000	470 000	-	-	-	-	470 000
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
<b>Intérêts courus à payer</b>	<b>2 633</b>	<b>2 633</b>	-	-	-	-	<b>2 532</b>

**CAPITAUX PROPRES**

(en milliers de dirhams)

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>Encours 31/12/2018</b>	<b>Affectation du résultat</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Encours 31/12/2019</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>46 828</b>	<b>6 131</b>	<b>-</b>	<b>52 959</b>
Réserve légale	46 828	6 131	-	52 959
Autres réserves	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
<b>Capital</b>	<b>976 772</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>976 772</b>
Capital appelé	976 772	-	-	976 772
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
<b>Actionnaires. Capital non versé</b>	<b>-</b>	<b>36 140</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>863 366</b>	<b>80 340</b>	<b>-</b>	<b>943 706</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>122 611</b>	<b>-</b>	<b>122 611</b>	<b>131 189</b>
<b>Total</b>	<b>2 009 577</b>	<b>-</b>	<b>131 189</b>	<b>2 104 626</b>

**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE**

(en milliers de dirhams)

<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES</b>	<b>191 056</b>	<b>140 317</b>
<b>Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés</b>	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>191 056</b>	<b>140 317</b>
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	191 056	140 317
<b>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</b>	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
<b>autres titres à livrer</b>	-	-
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS</b>	<b>44 392</b>	<b>39 223</b>
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>44 392</b>	<b>39 223</b>
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	44 392	39 223
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
<b>autres titres à recevoir</b>	-	-

**VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE**

(en milliers de dirhams)

<b>Valeurs et sûretés reçues en garantie</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés</b>	<b>Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts</b>
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	4 156 582	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 156 582</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<b>Valeurs et sûretés données en garantie</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus</b>	<b>Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts</b>
Bons du trésor et valeurs assimilées	2 743 905	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 743 905</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE**

(en milliers de dirhams)

	D≤ 1 mois	1 mois <D≤ 3 mois	3 mois <D≤ 1 an	1 an <D≤ 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
<b>ACTIF</b>						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	100 544,00	-	-	-	-	100 544,00
Créances sur la clientèle	1 888 886	199 245	38 853	745 714	4 364 686	7 237 384
Titres de créance	101 114	49 997	288 653	3 844 889	8 244 368	12 529 021
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 090 544</b>	<b>249 242</b>	<b>327 506</b>	<b>4 590 603</b>	<b>12 609 054</b>	<b>19 866 949</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 095 210	-	-	-	-	2 095 210
Dettes envers la clientèle	37 478	46 481	24 869	-	-	108 828
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées	-	-	-	-	600 000,00	600 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 132 688</b>	<b>46 481</b>	<b>24 869</b>	<b>-</b>	<b>600 000</b>	<b>2 804 038</b>

**CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE (RISQUES > 10% FP)**

(en milliers de dirhams)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
12	4 208 374	-	1 638 119	-	-	2 625 765



**VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE  
L'HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES**

(en milliers de dirhams)

<b>BILAN</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>ACTIF</b>	<b>41 990</b>	<b>307 961</b>
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	28 218	36 203
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	13 772	271 758
Créances sur la clientèle		
Titres de transaction et de placement et d'investissement		
Autres actifs		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
<b>PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle		
Titres de créance émis		
Autres passifs		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
<b>HORS BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Engagements donnés		
Engagements reçus		

**MARGE D'INTERET**

(en milliers de dirhams)

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>INTERETS PERCUS</b>	<b>1 496 487</b>	<b>1 396 100</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	756 833	702 690
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	303 265	255 435
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	436 389	437 975
<b>INTERETS SERVIS</b>	<b>552 445</b>	<b>527 224</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	32 250	25 742
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	520 195	501 482
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>944 042</b>	<b>868 875</b>

**COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE**

(en milliers de dirhams)

<b>COMMISSIONS</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>COMMISSIONS RECUES</b>	<b>697 003</b>	<b>674 008</b>
Commissions sur fonctionnement de comptes	249 154	230 371
Commissions sur moyens de paiement	260 395	274 480
Commissions sur opérations sur titres	337	364
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	1 254	1 159
Commissions sur prestations de service sur crédit	11 254	6 960
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	26 372	25 359
Commissions sur autres prestations de service	148 237	135 315
<b>COMMISSIONS VERSEES</b>	<b>51 303</b>	<b>56 293</b>
Commissions sur moyens de paiement	8 041	6 420
Commissions sur achats et ventes de titres	276	642
Commissions sur droits de garde de titres	7 749	7 389
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	-
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	16 709	16 503
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	18 528	25 339

**RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE**

(en milliers de dirhams)

<b>RUBRIQUE</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Gains sur titres de transaction	298 301	125 230
Perte sur titres de transaction	45	9 127
<b>Résultat sur titres de transaction</b>	<b>298 256</b>	<b>116 102</b>
Plus-values de cession sur titres de placement	137 431	126 003
Moins-values de cession sur titres de placement	90 229	88 843
<b>Résultat sur titres de placement</b>	<b>47 202</b>	<b>37 160</b>
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
<b>Résultat sur engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
<b>Résultat sur engagements sur produits dérivés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits sur opérations de change	64 780	64 326
Charges sur opérations de change	13 189	16 793
<b>Résultat sur opérations de change</b>	<b>51 591</b>	<b>47 533</b>

**CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

(en milliers de dirhams)

<b>RUBRIQUE</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 398 102</b>	<b>1 316 943</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>687 990</b>	<b>609 503</b>
Salaires et appointements	487 257	436 832
Primes et Gratifications	111 585	94 535
Autres rémunérations du personnel	3 504	3 921
Charges d'assurances sociales	13 137	11 670
Charges de retraite	50 719	43 735
Charges de formation	14 112	13 053
Autres charges de personnel	7 676	5 757
<b>Impôts et taxes</b>	<b>63 721</b>	<b>57 971</b>
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	44 060	40 708
Taxes locales	19 421	17 207
Droits d'enregistrement	10	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	25	-
Taxes sur les véhicules	2	1
Autres impôts et taxes, droits assimilés	203	54
<b>Charges extérieures</b>	<b>263 514</b>	<b>261 160</b>
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	171 616	172 969
Frais d'entretien et de réparation	46 196	47 204
Rémunération du personnel intérimaire	5 033	4 770
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 915	9 180
Primes d'assurance	4 807	3 153
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	23 947	23 885
<b>Charges externes</b>	<b>297 108</b>	<b>301 420</b>
Transport et déplacement	12 649	10 748
Mission et réception	8 052	9 490
Publicité, publication et relations publiques	37 173	33 052
Frais postaux & de télécommunication	26 381	24 967
Frais de recherche et de documentation	3 129	2 381
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	2 859	3 605
Fournitures de bureau et imprimés	31 737	30 754
Autres charges externes	175 128	186 424
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>22 364</b>	<b>27 618</b>
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	8 822	18 494
Pénalités et délits	8 203	207
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	5 330	8 819
Diverses autres charges générales d'exploitation	9	98
<b>Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles</b>	<b>63 405</b>	<b>59 270</b>

**AUTRES PRODUITS ET CHARGES**

(en milliers de dirhams)

<b>RUBRIQUE</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Autres produits bancaires	502 275	317 291
Autres charges bancaires	270 760	269 245
Produits d'exploitation non bancaires	41 060	40 518
Charges d'exploitation non bancaires	67	861

**VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PAR POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE**

(en milliers de dirhams)

<b>POLE D'ACTIVITE</b>	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>RESUTAT AVANT IMPOT</b>
<b>1- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE</b>			
- Activité bancaire	1 872 560	515 960	283 867
- Autres activités	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 872 560</b>	<b>515 960</b>	<b>283 867</b>
<b>2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE</b>			
- MAROC	1 872 560	515 960	283 867
- Autres zones	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 872 560</b>	<b>515 960</b>	<b>283 867</b>

**PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL**

(en milliers de dirhams)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
<b>I - RESULTAT NET COMPTABLE</b>		
. Bénéfice net	131 189	
. Perte nette		
<b>II - REINTEGRATIONS FISCALES</b>		
	<b>463 951</b>	
<b>1- Courantes</b>		
	<b>301 515</b>	
- I/S	152 678	
- Cadeaux Pub Non Déductibles	855	
- Cotisations et Dons non déductibles	268	
- PROV Créances douteuses 2018 (Nette des Prov/créances en justice et 1% de la dotation CES 2018)	99 399	
- Charges /Exercices antérieurs	22 621	
- Excédent d'amortissement non déductible	463	
- Autres Charges Non Déductibles	5 230	
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles	20 001	
<b>2- Non courantes</b>		
	162 436	
- CSS/Bénéfices	5 466	
<b>- Provision pour Risques Généraux</b>		
	<b>59 000</b>	
- Pénalités et amendes non déductibles	10 430	
- Autres Charges Non courantes non Déductibles	66 158	
- Abandon de créances - passage en perte	21 382	
<b>III - DEDUCTIONS FISCALES</b>		<b>182 497</b>
<b>1- Courantes</b>		
		-
Dividendes		-
<b>2- Non courantes</b>		
		<b>182 497</b>
- Reprises/PRC antérieurement imposées	49 120	
- Reprises/Provisions redressées lors du contrôle fiscal	25 002	
- Reprises/CES 2018	86 993	
- Reprises/CES créances radiées en 2019	21 382	
<b>TOTAL</b>	<b>595 140</b>	<b>182 497</b>
<b>IV - RESULTAT BRUT FISCAL</b>		
	<b>412 643</b>	
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	412 643	
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
<b>V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
<b>VI - RESULTAT NET FISCAL</b>		
	<b>412 643</b>	
. Bénéfice net fiscal (A - C)	412 643	
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
<b>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>		
<b>VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)



**DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS**

(en milliers de dirhams)

<b>I.DETERMINATION DU RESULTAT</b>		<b>MONTANT</b>
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	(+ ou -)	497 495
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	148 837
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	-
<b>. Résultat courant théoriquement imposable</b>	<b>(=)</b>	<b>646 332</b>
<b>. Impôt théorique sur résultat courant</b>	<b>(-)</b>	<b>239 143</b>
<b>. Résultat courant après impôts</b>	<b>(=)</b>	<b>407 189</b>

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES  
DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

**DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE**

(en milliers de dirhams)

<b>NATURE</b>	<b>Solde au début de l'exercice 1</b>	<b>Opérations comptables de l'exercice 2</b>	<b>Déclarations TVA de l'exercice 3</b>	<b>Solde fin d'exercice (1+2-3=4)</b>
<b>A. TVA collectée</b>	<b>19 318</b>	<b>128 844</b>	<b>119 984</b>	<b>28 178</b>
<b>B. TVA à récupérer</b>	<b>36 195</b>	<b>136 470</b>	<b>111 965</b>	<b>60 700</b>
. Sur charges	30 901	122 842	100 784	52 959
. Sur immobilisations	5 294	13 628	11 181	7 741
<b>C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)</b>	<b>- 16 877</b>	<b>- 7 626</b>	<b>8 019</b>	<b>- 32 522</b>

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK**

(en milliers de dirhams)

Montant du capital:		<b>976 771</b>		
Montant du capital social souscrit et non appelé	-			
Valeur nominale des titres		<b>100</b>		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
<b>Barid Al Maghrib</b>		<b>9 767 715</b>	<b>9 767 715</b>	<b>100%</b>
<b>Total</b>		<b>9 767 715</b>	<b>9 767 715</b>	<b>100%</b>

**AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE**

(en milliers de dirhams)

<b>A- Origine des résultats affectés</b>	<b>Montants</b>	<b>B- Affectation des résultats</b>	<b>Montants</b>
Report à nouveau	863 366	Réserve légale	6 131
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	36 140
Résultat net de l'exercice	122 611	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	943 706
Autres prélèvements	-		
<b>TOTAL A</b>	<b>985 977</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>985 977</b>

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

(en milliers de dirhams)

	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES</b>	<b>2 707 259</b>	<b>2 612 109</b>	<b>2 516 008</b>
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1- Produit net bancaire	1 872 560	1 591 536	1 578 041
2- Résultat avant impôts	283 867	203 515	241 662
3- Impôts sur les résultats	152 678	80 904	109 518
4- Bénéfices distribués	36 141	26 373	-
5- Résultats non distribués ( mis en réserve ou en instance d'affectation)	-	-	-
<b>RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)</b>			
Résultat net par action ou part sociale	13,43	12,55	13,53
Bénéfice distribué par action ou part sociale	3,70	2,70	-
<b>PERSONNEL</b>			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	687 990	609 503	614 117
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 718	3 816	3 938

## DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

(en milliers de dirhams)

### I. DATATION

\* Date de clôture de l'exercice : 31/12/2019

\* Date d'établissement des états de synthèse : Mars 2020

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

### II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON

**RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION**

**EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

L'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19 n'entraîne pas d'ajustements des comptes au 31 décembre 2019 et ne remet pas en cause la continuité d'activité de la société. Des travaux sont en cours pour estimer l'impact sur les prévisions budgétaires

**NEANT**

**EFFECTIFS**

(en nombre)

<b>EFFECTIFS</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Effectifs rémunérés</b>	<b>3 718</b>	<b>3 816</b>
Effectifs utilisés	3 718	3 816
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires ( équivalent plein temps)		
Cadres ( équivalent plein temps)	2 581	2 232
Employés ( équivalent plein temps)	1 137	1 584
dont effectifs employés à l'étranger	-	-

**TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS**

<b>TITRES</b>	<b>Nombre de comptes</b>		<b>Montants en milliers de DH</b>	
	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Titres dont l'établissement est dépositaire	6 160	6 451	4 063 971	3 134 710
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-



**RESEAU**

(en nombre)

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Guichets permanents	990	980
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	886	834
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

**COMPTES DE LA CLIENTELE**

(en nombre)

	<b>31/12/2019</b>
Comptes courants	30 565
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	179
Autres comptes chèques	2 959 063
Comptes d'affacturage	-
Comptes d'épargne	4 567 755
Comptes à terme	429
Bons de caisse	48
Autres comptes de dépôts (*)	1 108 923

(\*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées".

**ETATS A NEANT**

<b>Code état</b>	<b>Appellation</b>
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
B12	TITRES DE CREANCES EMIS
B15	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B19	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES
B26	PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

# Deloitte.

Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage  
La Marina - Casablanca

# Coopers Audit

Coopers Audit Maroc S.A  
83, Avenue Hassan II - 20100  
Casablanca

**AL BARID BANK S.A**

## **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES**

**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'Al Barid Bank comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des notes de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 2 707 259, dont un bénéfice net de KMAD 131 189, relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque arrêtés au 31 décembre 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 mars 2020

**Les Commissaires aux Comptes**

**Deloitte Audit**



Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – La Marina  
Casablanca  
Tel: 0522 22 40 15 / 05 22 22 47 34  
Fax: 05 22 22 40 18 / 27 55

**Sakina BENSOUA KORACHI**  
Associée

**Coopers Audit Maroc S.A**

**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tel: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 27

**Abdelaziz ALMECHATT**  
Associé